Image not found or type unknown

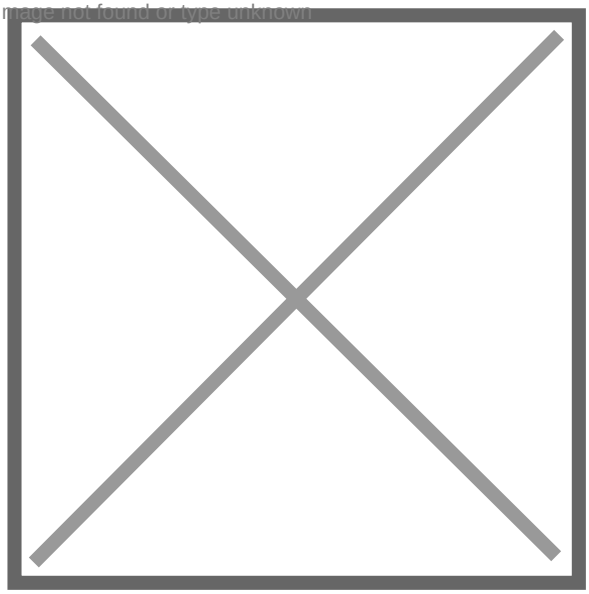

380 € bloqués sur mon livret à la Banque Postale

Par **sarahdick**, le **02/12/2014** à **04:56**

bonjour,

Voici plus d'1 an que des huissiers m'ont bloqué la somme de 380 € sur mon livret à la Banque Postale, mon seul compte bancaire. Je perçois l'AAH, donc de petits revenus. Je sais que c'est ma faute car je ne suis pas parvenue à trouver un accord avec eux, ils m'exigeaient de trop gros remboursements pour la dette de 2.500 €.

Combien de temps cet argent va-t'il rester bloqué puisque il n'y aura pas d'accord possible ? Est-ce qu'un jour je vais pouvoir récupérer mes 380 € ?

Merci pour votre réponse, j'en ai vraiment besoin.

Par **aguesseau**, le **02/12/2014** à **10:17**

bjr,
vous ne donnez pas assez de renseignements pour obtenir un réponse pertinente en particulier sur vos créanciers.
en principe en cas de saisie sur un compte bancaire, même en cas de saisie infructueuse, le compte ne reste pas bloqué 1 an.
Sauf cas très particulier, l'AAH est insaisissable.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés